



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 51363

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur certains documents d'orientations pédagogiques remis aux enseignants, notamment en langues vivantes. Comment en effet demander aux enseignants de faire preuve de clarté et d'esprit de synthèse lorsque ces documents se réfèrent à « la pédagogie communicative », le « manuel prégnant », le « différentiel d'information et d'opinion » et autres « posture de communication ». Comment leur demander de transmettre un savoir lorsque ces mêmes documents prônent l'effacement du professeur, bannissent tout recours à la grammaire notamment, bien qu'elle permette de comprendre le fonctionnement de la langue et d'organiser la pensée. Nous constatons aujourd'hui que, sous prétexte « d'authenticité des langues », l'abandon systématique du cours « magistral » a conduit les élèves à maîtriser celles-ci de moins en moins bien, y compris leur propre langue maternelle. Dans le cadre des priorités contenues dans le rapport de la commission Thélot du 12 octobre dernier : « Valoriser la profession d'enseignant », « garantir des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, connaître l'informatique et l'anglais) », il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que les documents d'orientations pédagogiques en soient le reflet tant sur le fond que sur la forme, et que l'on puisse redonner aux élèves le goût de « comprendre » et aux enseignants la chance de « transmettre ».

Texte de la réponse

L'objet des documents d'accompagnement remis aux enseignants est de proposer des pistes permettant une mise en oeuvre des programmes qui corresponde à l'esprit dans lequel ceux-ci ont été rédigés. C'est un document s'adressant à des professionnels et il recourt à un langage technique. Les résultats obtenus par nos élèves dans les tests internationaux en anglais ont révélé nos lacunes dans la pédagogie des langues vivantes, notamment dans les compétences de communication orale. Les recommandations citées s'adressent aux enseignants et ont précisément pour objectif de leur demander de savoir s'effacer pour laisser les élèves s'entraîner à la prise de parole en veillant à ce que celle-ci corresponde bien à une situation réelle de communication. Il est urgent d'améliorer l'acquisition des compétences orales. Les documents d'accompagnement qui seront publiés à la suite des nouveaux programmes pour le collège, actuellement en cours de rédaction, s'efforceront d'aider les enseignants à poursuivre cet objectif. Le projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école fixera à l'éducation nationale l'objectif d'augmenter le nombre des élèves atteignant le niveau seuil de la maîtrise des langues étrangères (niveau B 1 du cadre européen commun de référence pour les langues) en fin de scolarité obligatoire et prévoit de donner un cadre nouveau à cet enseignement pour en rénover les modalités d'organisation.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51363

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9123

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2203